AR PREFECTURE
006-240600593-20210408-210411-DE
Reçu le 15/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur la préservation du foncier agricole et la reconquête des friches

Décision n° 21 04 11

L'an deux mille vingt et un, le jeudi huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Sandrine Guglielmino, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda ; Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia ; Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.*

Absents *: Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.*

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Le Président informe que :

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a sollicité la CCPP dans le cadre d'un appel à projet FEADER sur le foncier agricole.

Ce partenariat prévoit un diagnostic foncier et la mise en œuvre d'actions opérationnelles sur la remise en culture des friches.

Le projet dresse un diagnostic du foncier agricole à l'échelle régionale, décliné ensuite par territoire de projet afin de permettre le passage en phase opérationnelle.

Il s'agit :

1) d'identifier les bassins de production et leurs besoins de développement,
2) de déterminer les secteurs de friches à potentiel agricole et/ou pastoral,
3) de recenser les secteurs sous tension foncière et ceux qui sont protégés par des dispositifs fonciers.

A partir de ce diagnostic, il conviendra d'émettre des préconisations pour favoriser la mobilisation du foncier pour l'agriculture et favoriser la mise en place d'une mesure de protection (ZAP ou PAEN) et/ou la mise en œuvre d'une politique d'animation foncière dans l'objectif de reconquête des espaces agricoles et forestiers en déshérence.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20210408-210411-DE
Reçu le 15/04/2021

Un comité de pilotage sera constitué et comprendra les élus de la CCPP, des représentants de la Région et du Département, des représentants de la DDTM, ainsi que les membres de la CDPENAF.

Les travaux techniques de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER sont intégralement financés par le FEADER (animation du projet, études diverses à l'échelle régionale et à la l'échelle intercommunale, et animation foncière), par la Région PACA et par les fonds propres des Chambres d'Agriculture.

Le coût résiduel pour la CCPP choisie est donc nul, la durée de l'étude est de 24 mois.

Le Bureau de la CCPP a donné un avis favorable à ce partenariat lors de sa séance du 1er avril dernier.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver le partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes sur la préservation du foncier agricole et la reconquête des friches ;

- **Autorise** le Président à engager le travail avec la Chambre d'Agriculture et les autres partenaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06 -
55 bis RD 6202
06440 SEYSSAS